assez larges; par exemple, pour le format 60 × 80 cm., tout objectif de 60 à 75 cm. de focale peut être employé.

Travail au prisme. — Pour l'obtention d'images retournées, l'appareil est prévu pour l'emploi du prisme normal avec rotation de 90°.

Pour réduire l'encombrement de l'appareil et faciliter son emploi, nous avons réalisé un dispositif optique à double retournement (destiné à compléter le prisme normal) qui évite la rotation de 90°; cette disposition, dictée par les lois de l'optique, est simple, pratique et sûre.

Formats. — L'emploi de ce modèle d'appareil est spécialement recommandé dans les grands formats de 60×60 cm. à 100×120 cm. et au-dessus.

L'appareil est conçu pour travailler avec le maximum de rapidité et de précision. Lorsque le modèle a été fixé sur la planche, l'opérateur n'a plus à sortir du laboratoire et, n'ayant pas à assurer la mise au point, toujours faite, il effectue la mise en grandeur de la reproduction, règle l'écart de trame, décentre en hauteur l'objectif, allume et éteint les lampes a arc. Toutes les opérations sont donc très rapides : cet appareil est par excellence l'appareil de grande production.

A titre d'exemple, l'appareil pour plaque 60×80 cm. comporte un banc de 7,15 m. dont 2,55 m. dans le laboratoire et 4,60 m. dans l'atelier de pose.

Le mécanisme est actionné par un moteur de 1 CV.

Le porte-plaque a une course de 1,08 m.

Le porte-modèle comporte une planche de 120×140 cm. avec système de reproduction en transparence de 50×60 cm. Il a une course de 2,70 m. Il est équipé avec quatre lampes à arc réglables, de 40 à 30 ampères.

L'objectif est un Zeiss de 60 cm. de longueur focale.

Le poids total de l'appareil est de 1.400 kg. ».

L'ordre du jour étant épuisé, la Commission passe à la rédaction des vœux.

M. Marcel Chrétien suggère que le Congrès ferait œuvre utile en émettant un vœu conseillant à chaque nation l'établissement — par un organisme de coordination approprié — d'un programme national de travaux suffisant pour assurer l'essor de la Photogrammétrie et ses perfectionnements, en tenant compte de la collaboration avec les géomètres, les topographes, les cartographes. — Si, en raison de son caractère international, le Congrès ne peut que demeurer étranger à des avis trop particuliers sur les conditions techniques d'établissement de ces programmes nationaux, ainsi que sur leurs conditions financières et autres, il paraît au

contraire du devoir de la Société Internationale de prêter son autorité pour l'essor pratique de la Photogrammétrie (vente d'appareils, exploitation), et de faire ainsi connaître au monde entier que la profession est suffisamment au point pour s'imposer dans l'activité humaine.

M. Labussière, Président, fait observer que tous les Congressistes souhaitent certainement que des encouragements soient donnés partout à l'essor pratique de la photogrammétrie, mais qu'il y aurait intérêt à émettre un vœu court et précis.

M. M. CHRÉTIEN estime que le texte qu'il vient de lire est assez clair.

M. Labussière, Président, fait observer que le texte proposé pourrait être interprété comme visant l'activité des Services officiels nationaux, et qu'en conséquence il ne serait ni convenable, ni opportun qu'un Congrès international le votât sous cette forme.

M. von Gruber propose alors que, pour favoriser le développement de la Photogrammétrie, chaque nation rende public un programme national de travaux.

Le vœu ainsi formulé est adopté à l'unanimité.

M. Wenzel émet le vœu que les textes des communications à présenter aux prochains Congrès soient remis aux Congressistes 2 ou 3 semaines à l'avance.

M. Labussière, Président, fait observer qu'en principe tout le monde est d'accord avec M. Wenzel, mais que, pratiquement, il a souvent été bien difficile d'obtenir les communications même au jour où elles devaient être faites (1).

Après approbation du Rapport final à présenter à l'Assemblée Générale, le Président clôt la cession de la Commission et lève la séance à 13 h. 10.

Feuille de présence.

Présents: MM. Hermelin, Jullien, Moreau, Lafouasse, Koppmair, Schlumberger, Buttini, Nistri, Bonnetain, R. Bouzard, V. Bouzard, Aschenbrenner, Jarre, Ferber, Léguillon, Duhazé, Lespert, R. P. Poidebard, M. Chrétien, Seive, Franck, Zurlinden, von Speyr, Roulleau, Clerc, Abribat, Renard, Henschel, Klingenberg, Eggert, Bentzen, van Oost, Rainsalo, Löfström, Le Divelec, Maranca, Cloix, Cattelain, Srba, Seibel, Daniel, Recordon, L'Hote, Jacquinet, Mile Valette,

de

eil

us

ilà

on,

m-

et

n'a

nt, gle

oes

ar

un

ier

me

m.

des

en

un

de

er-

es,

er-

ar-

nes

au

⁽¹⁾ Note du Secrétaire général : M. Labussière doit avoir raison, puisque le 31 janvier 1935, il me manque encore 16 textes de communications présentées au Congrès de novembre 1934. La rédaction du présent Compte rendu n'en a pas été précisément facilitée.

MM. Charriou, Martin, Semerad, Lego, Gutkowski, Poivilliers, Peterka, Hurault, Cassinis, Didiée, Favre, Traenkle, Tienstra, Cudell Goetz, Herfurt, von Gruber, Dreux, Lego, Schermerhorn, Corsten, de Ruyter, v. Steveninck, Arnulf, Fabry, Lebelle, Cordonnier, Blu, Dseng-Guang-Liang, Tsao-Mo, Scherpbier, Charbonnel, Hakki, Halit, Beltmann, Negrijn, Iwema, Ivancianu.

Annexes (1)

Communication de M. Ferber, Ingénieur aux Etablissements Gallus.

APPAREIL DE PRISE DE VUES AERIENNES A QUATRE CORPS MODELE FERBER

4. — Cet appareil, conçu pour répondre à un programme établi par M. Roussilhe, Ingénieur en Chef au Ministère de l'Air, a pour objet de photographier le terrain sous un grand angle: la superficie utile couverte par un groupe de 4 clichés est un rectangle qui a respectivement pour côtés 1,6 et 2 fois l'altitude de vol. Il est constitué par 4 chambres, reliées entre elles rigidement et munies d'objectifs Gallus photogrammétriques de 20 cm. de foyer. Les obturateurs sont du type Gallus-Aviation à disques tournant pouvant donner le 1/400 de seconde, et mis exactement en synchronisme au moyen d'un moteur électrique unique. Les volet sont liés entre eux de façon que les obturations aient lieu au même moment.

Sur les 4 chambres peuvent se monter des magasins du type l'Topo-phote contenant 24 plaques 18×18 ; chaque plaque est escamotable en une seconde, au moyen d'un levier dépassant le magasin.

Un numéroteur allant de 0 à 24 indique le degré d'épuisement de chaque magasin.

Les magasins sont interchangeables, il sont fermés par un volet. Des lampes-témoins ne s'allument que si, pour chaque chambre :

- 1° le magasin est à sa place,
- 2° son volet est ouvert.
- 3° un cadre servant à placer les plaques dans le plan focal a été soulevé dans sa position correcte,
- 4° l'escamotage de la plaque précédemment impressionnée a bien été fait.

Quand toutes les lampes-témoins sont allumées, elles provoquent l'allumage d'une lampe blanche, qui indique que l'appareil est de nouveau prêt à fonctionner.

⁽¹⁾ On joint aux Procès-verbaux précédents le texte de deux communications, parvenu après la clôture du Congrès de Photogrammétrie, ainsi que le texte de deux Notes de M. G. POIVILLIERS.